Auto Ecole PERFORMANCE
Préparation Formation Conducteurs

École conduite qualité
Enseignement labellisé par la Sécurité routière
securite-routiere.gouv.fr

LIVRET D'ACCUEIL

Année 2024-2025

SOMMAIRE

Historique p.1

I. Les enjeux de la formation, condition de passage des épreuves de l'examen p.2-3

II. Programme de formation des conducteurs automobiles et à la sécurité routière p.4-6
- **A. Objectifs de la formation** p.4
- **B. Public visé** p.5
- **C. Pré requis** p.5
- **D. Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement** p.5
- **E. Outils pédagogiques et d'évaluations** p.5
- **F. Durée de formation** p.6
- **G. Déroulé de la formation** p.6
- **H. Horaire des cours théoriques et pratiques** p.6

III. Procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite p.7

IV. Programme détaillé théorique et pratique pour chaque formation p.8-13
- A. **Permis Automobile (B)** p.8
- **B. Conduite Accompagnée (AAC)** p.9-10
- **C. Conduite Supervisée** p.10
- **D. Recyclage** p.10
- **E. Post Permis** p.11-12
- **F. Permis à 1 €/jour** p.13
- **G. Autres formations** p.13

V. Tarifs Formations/ Documents Administratifs p.14-16
- **A. Forfait** p.14
- **B. Prestations code** p.14
- **C. Prestations conduite** p.15
- **D. Supports pédagogiques** p.15
- **E. Autres prestations** p.15
- **F. Documents Administratifs** p.16

VI. Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisée pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire. P.17-19
- **A. L'apprentissage anticipé de la conduite accompagnée** p.18
- **B. La conduite supervisée** p.19

VII. Collaborateurs, Personnes chargé des relations avec les élèves p.20
- **A. Personnels encadrant** p.20
- **B. Attestation Référent Handicap** p.20

VIII. Organisme Tiers Indépendant Satisfaction Client p.21

IX. Taux de réussite p.22-23
- **A. Taux de réussite au code** p.22
- **B. Taux de réussite à la conduite** p.23

Nos Coordonnées p.24

Annexes

HISTORIQUE

L'auto-école Performance a été créée le 14 novembre 2003.

Son concepteur Grégoire GALOT a su apporter une véritable plus-value grâce à Dieu, dans la formation des conducteurs basé sur l'estime de soi et la capacité qu'à chacun de réussir.

Il offre à ceux pour qui le permis semblait une chose impossible, une espérance de croire que cela devient possible.

Depuis, sa création ce sont plus de 2000 élèves qui ont été formé à la sécurité routière et qui ont obtenu leur permis B soit environ 130 élèves par année grâce au sérieux et à l'amour du travail bien fait qui règne au sein de cette entreprise.

Situé en face de la gare multimodale de Fort de France côté bord de mer, elle offre de nombreuses possibilités d'accès à ceux qui souhaitent s'inscrire, quel que soit leur provenance sur tout le territoire de la Martinique.

La réputation de l'auto-école Performance n'a cessé de croître depuis ces 20 années d'existence.

En effet l'accompagnement des candidats à la recherche d'une formation adapté aux besoins de chacun et la présence régulière du formateur tout au long de la formation de chaque élève, apportent un sentiment de confiance partagé, pour la réussite future des candidats.

Face à l'évolution des pratiques de la société, nous avons aussi opté pour la méthode du code en ligne, qu'offre à ceux ayant des contraintes de temps, de trouver des solutions d'apprentissage avec l'utilisation d'internet.

Il est à noter que nous préférerions quand même que tous nos élèves viennent en salle de code pour optimiser leur formation en matière de sécurité routière. Cependant cette méthode du code en ligne connait un taux de réussite au code avoisinant les 70%.

Nous sommes titulaires du **« Label QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE ».**

École conduite qualité
Enseignement labellisé par la Sécurité routière

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos offres de formation sont aussi visible sur **MON COMPTE FORMATION (CPF).**

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

I. LES ENJEUX DE LA FORMATION, DÉROULEMENT ET CONDITION DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN.

A. Les enjeux de la formation à la conduite

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.
L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.
Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

B. Condition et déroulement de passages des épreuves de l'examen

Le programme de formation se veut aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.
Vous devez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.
Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis place au fur et à mesure.

Déroulement et condition des épreuves :
L'examen comprend 2 épreuves :
-Une épreuve théorique générale appelée "code"
-Une épreuve pratique, suite à la réussite au code

C. Epreuve théorique

Le candidat doit passer avant tout l'épreuve théorique du code. Il faut que le candidat se munisse d'une pièce d'identité et de la convocation le jour de l'examen. Un résultat favorable (35/40) conduit le candidat à la réussite de la partie théorique de la formation.
Après obtention du code, le candidat doit, dans un délai de **5 ans** à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

D. Epreuve pratique

Le candidat doit se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire de catégorie B, qui permet d'évaluer ses connaissances sur le code de la route et la manipulation du véhicule. Il est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

Cette épreuve dure 32 minutes et elle comprend :

Le nombre de point minimum à atteindre pour réussir est de 20 point. Le maximum étant de 31 points.

-Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier ;

-Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

-Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;

-Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Répondre à une question en lien avec la sécurité routière et les premiers secours.

-Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;

-Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

-Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

II. PROGRAMME DE FORMATION DES CONDUCTEURS AUTOMOBILES ET A LA SECURITE ROUTIERE

La formation des conducteurs à la conduite automobile et à la sécurité routière est issue du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne. (R.E.M.C)

A. Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Maitriser le maniement d'un véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Compétences visées :

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boite de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
10. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
11. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
12. Adopter l'allure aux situations.
13. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
14. Détecter, identifier et franchir les intercessions suivant le régime de priorité.
15. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
16. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
17. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
18. Croiser, dépasser, être dépasser.
19. Passer des virages et conduite en déclivité.
20. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
21. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
22. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
23. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
24. Suivre un itinéraire de manière autonome.
25. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
26. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
27. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger alerter, secourir.

28. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse ABS, aides à la navigation…).
29. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
30. Pratique l'éco conduite.

B. Public visé

- Tous publics, les personnes à handicap à l'exception de celle présentant des pathologies physiques qui nécessite un aménagement spécifiques des locaux et du véhicule.
- Pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

C. Pré requis :

- Pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) : dès 15 ans
- Pour la conduite supervisée **:** dès 18 ans, obtention du code et 20h de conduite minimum.
- Permis B : Dès 17 ans.
- Aucun niveau d'étude requis.

Conduire un véhicule exige certaines capacités physiques : motricité, rapidité d'action, vision, audition…
Pour l'obtention du permis un candidat doit signer une déclaration sur l'honneur et signaler l'existence ou non d'une infirmité d'un ou plusieurs membres, ou d'une maladie incompatible avec la conduite.

D. Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

- Une salle de formation d'une capacité de 18 élèves avec du mobilier adapté à la formation du code la route.
- Affiches murales décrivant les différents thèmes liés à la formation des conducteurs.
- Livret d'apprentissage et fiche de suivi de formation
- Livre de code
- Carnet de réponse
- Diaporama
- DVD test
- DVD cours sur thème : Alcool, Vitesse, Comportement du conducteur, etc…
- Code en ligne
- 2 véhicules doubles commandes.

Le stagiaire devra porter son matériel nécessaire à la formation (cahier, stylo, etc).

E. Outils pédagogiques et d'évaluations

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Livret d'apprentissage
- Fiche de suivi de formation du code
- Code en ligne
- Fiche de suivi de formation à la conduite.

Modalités d'évaluation :

- Fiche d'évaluation de départ
- Bilan de compétence à chaque fin de séance
- Interrogation oral et écrite pour le suivi de la formation
- Cahier de test.

F. Durée de formation :

- **20h minimum de conduite**
- **210h de code**

La durée de la formation dépend des résultats de l'évaluation de départ prévu à l'inscription de l'élève.

G. Déroulé de la formation :

Suite à l'inscription du candidat, une évaluation de départ est effectuée afin d'obtenir le volume d'heure prévisionnel et personnalisé de celui-ci en vue d'établir un calendrier selon le programme de formation conforme au R.E.M.C.

*N.B : **<u>une fiche d'identification individuelle</u>** est aussi remplie avec la personne en situation de handicap.*

H. Horaire des cours théoriques et pratiques :

- <u>Code test:</u>

Le lundi de 9h00 à 16h00
Du mardi au vendredi de 09h00 à 17h00
Le samedi de 8h00 à 12h00
Fermée le dernier samedi de chaque mois

- <u>Cours de code avec le Moniteur :</u>

Le lundi de 14h00 à 16h00

- <u>Conduite :</u>

De 6h00 à 18h00
Du lundi au vendredi
Le samedi de 6h00 à 12h
Fermée le dernier samedi de chaque mois

III PROCEDE D'EVALUATION UTILISE AU SEIN DE L'ECOLE DE CONDUITE

Pour évaluer les élèves, quatre grilles de progression les accompagnent dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Chaque sous-compétence sera travaillée dans différents domaine didactiques. Il existe pour chacune d'elles une validation à effectuer dans les champs qui suivent :

- Pourquoi : il s'agit de donner du sens à ce qui est appris.

- Comment : la sous-compétence sera déclinée en objectifs.

- Risques : La notion de risque s'entend aussi bien pour les suites négatives que pour les limites.

- Influences : Comment l'entourage peut, pour chacun, influencer le comportement visé.

- Pressions : quelles peuvent être les pressions sociétales influençant le comportement visé.

- Autoévaluation : C'est le fait de prendre conscience de ses capacités, ses représentations, ses limites personnelles. Ce n'est pas évaluable, mais l'expression de cette auto-évaluation doit exister.

IV PROGRAMME DETAILLEE THEORIQUE ET PRATIQUE POUR CHAQUE FORMATION

A. Permis Automobile (B)

Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires qui ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Principe :
L'examen comprend :2 épreuves :
- une épreuve théorique générale appelée « code ».
- une épreuve pratique.

1. Conditions d'examens

Epreuve théorique :

Le candidat doit passer avant tout l'épreuve théorique du code.
L'examen se passe dans des organismes privés (laposte, Objectif code) avec une redevance de 30,00 €.
Après obtention du code, le candidat doit, dans un délai de **5 ans** à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Epreuve pratique :

Le jour de l'épreuve pratique, le candidat se muni d'une pièce d'identité.
Après la réussite au code et après avoir pratiquer les 20h de conduite obligatoire, celui-ci est présenter à l'examen pratique du permis de conduire de catégorie B.
Il est évalué sur ses connaissances sur le code de la route et la manipulation du véhicule.

Cette épreuve dure 32 minutes et elle comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen
- L'accueil, l'identité et les détails de son livret d'apprentissage
- Son installation au poste de conduite
- La présentation de l'épreuve, et un test de la vue
- La vérification d'un élément ; l'intérieur ou extérieur du véhicule.
- La réalisation de deux manœuvres, dont une en marche arrière
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

2. Réussite aux épreuves

A l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat au candidat.
Le résultat est obtenu soit par voie postale, soit par voie électronique et accessible sur le site RDV PERMIS.
En cas de réussite, **un certificat d'examen du permis de conduire (attestation provisoire ou feuille jaune)** est délivré avec la notation.
Ce certificat est valable **4 mois** en attendant la délivrance définitive de la carte du permis de conduire.
En cas d'échec, sur le certificat est précisé les fautes commises lors de sa prestation.

3. Délivrance du permis de conduire

Pendant le délai de 4 mois de validité du certificat, il convient de demander la fabrication du permis de conduire sur le site ANTS soit en passant par l'auto-école, soit via votre compte ANTS.

B. Conduite Accompagnée (AAC)

Mise en place par l'Etat dans les années 1986, la conduite accompagnée est aujourd'hui une formation incontournable pour les jeunes qui veulent acquérir leur permis. Cette approche pédagogique permet d'acquérir de l'expérience de conduite avant d'obtenir le permis de conduire (permis B).

Principe

Pendant une période de 1 à 3 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite ou conduite accompagnée permet d'acquérir une expérience concrète de la conduite et d'apprendre dans des situations de conduite très variées.

1. Conditions d'inscription

Il faut avoir 15 ans minimum, sans limite supérieure d'âge.

2. Déroulement de la formation

À la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures est signé entre l'auto-école et l'apprenti conducteur.

3. Formation initiale

La formation pratique est de 20 heures de cours de conduite minimum.
Dès que l'épreuve théorique générale « le code » est réussie et le niveau de conduite jugé suffisant, une attestation de fin de formation initiale est délivrée permettant de circuler dans le cadre de la conduite accompagnée.

4. La période de conduite accompagnée

A compter de la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale, l'apprenti conducteur durant sa période de conduite accompagnée (1 à 3 ans) doit :

- D'abord, parcourir 1 000 km minimum sous la vigilance et avec les conseils d'un accompagnateur,
- Ensuite viens le 1er rendez-vous pédagogique obligatoire effectué sur route et en salle pour évoquer un ou plusieurs thèmes concernant la sécurité routière.
- Après 3000 km effectuer, 2ème rendez-vous pédagogique se compose d'une heure de conduite permettant au formateur d'évaluer le comportement et la progression de l'élève et d'un échange en salle autour de l'expérience acquise et de thèmes de sécurité routière : la vitesse, l'alcool, la vigilance et la fatigue, les assurances.
- Le 3ème rendez-vous pédagogique (facultatif), le formateur évalue si l'élève est apte à être présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire.

5. La présentation à l'examen de conduite :

3 conditions à remplir :

- Avoir effectué 3000 km
- Avoir 17 ans révolus
- Avoir accompli 1 an à partir de la date de fin de formation initiale.

6. Les avantages de l'AAC

- L'acquisition de la conduite en toute sécurité sous le contrôle d'un accompagnateur avant l'obtention du permis de conduire.
- Une formule rassurante pour les parents
- Amélioration du taux de réussite au permis de conduire soit : Près de 70% en 2008 contre moins de 50% avec une formation traditionnelle.
- La réduction de la durée du permis probatoire passant de deux ans à trois ans, si aucun retrait de point n'a été noté.

C. Conduite supervisée

Principe
La conduite supervisée permet au candidat de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant pour le passage de l'épreuve pratique.

Elle augmente les chances de réussite et permet d'apprendre à moindre coût. Cet entraînement à la conduite se déroule avec un accompagnateur. La conduite supervisée peut être mise en œuvre dès la conclusion du contrat, en fin de formation initiale ou après échec à l'épreuve de conduite.

Le candidat doit avoir réussi le code et l'évaluation de fin de formation initiale (20h minimum en école de conduite), participé à un rendez-vous préalable et obtenu l'accord préalable écrit de l'assureur.
L'accompagnateur doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption.

Comme pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), après avoir atteint un niveau suffisant et validé par un enseignant, il est fait un rendez-vous préalable de deux heures avec un accompagnateur.

1. La période de conduite supervisée

 Pendant ce rendez-vous préalable, il est prodigué des conseils aux accompagnateurs, sur ce qui est attendus d'eux dans l'intérêt de l'élève, sur ce qui est bon de faire et de ne pas faire.

 Il est également communiqué des informations sur la conduite de l'élève, entre autres choses, les points à surveiller (contrôles, observation, etc…), mais également un document dans lequel est repris la progressivité de la conduite accompagnée, des idées de routes du plus simple au plus compliqué et tableau reprenant l'ensemble des manœuvres que l'élève devra faire et qu'il pourra cocher à chaque fois.

 Il fait un point administratif avec remplissage du livret de formation de l'élève et des documents de ou pour l'assurance. À la suite de ce rendez-vous préalable l'élève part avec son ou ses accompagnateurs pour une durée de son choix. Il n'y a pas de limite de temps, ni de kilométrage et il n'y a pas de rendez-vous pédagogique prévus dans ce cadre. Toutefois, il sera demandé à l'élève et à l'accompagnateur de revenir régulièrement à l'auto-école pour pouvoir corriger rapidement de mauvaises habitudes pouvant être prises

rapidement. Avec l'accord de l'enseignant l'élève en conduite supervisée peut être présenté (ou représenté) à l'examen à tout moment, dès lors que l'enseignant valide cette demande.

D. Recyclage

Principe

Le recyclage est l'une des formules de formations le plus couramment utilisé.
Il est prévu pour les personnes titulaires du permis qui désirent prendre des leçons de conduite suite à une longue période sans conduire.
Le programme de révision est adaptable à l'élève, conduite en ville, route, autoroute, manœuvres, etc....

E. Post permis

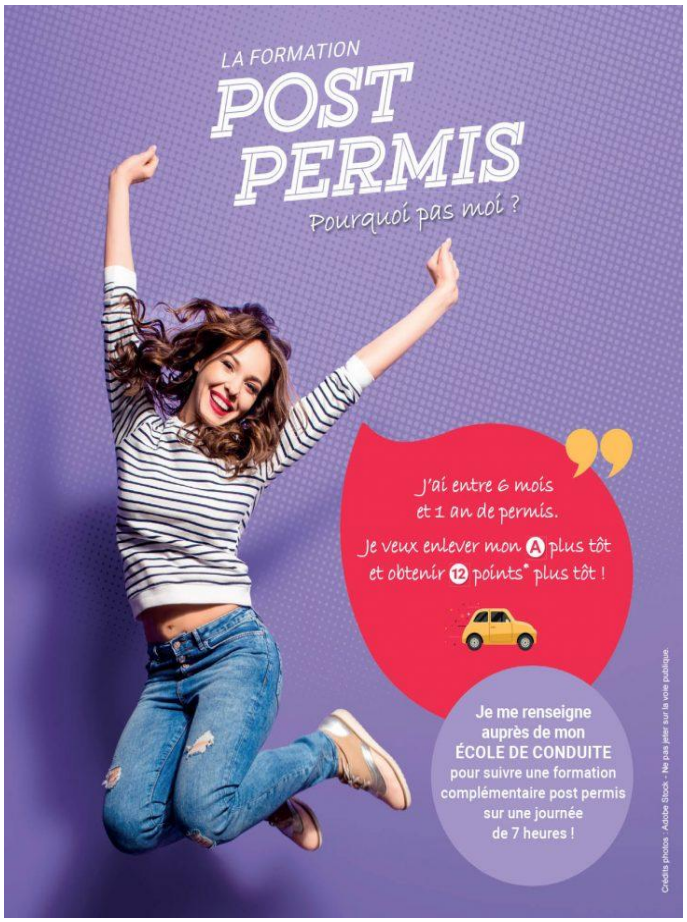

1. **Formation Post Permis B – 1 Journée**

Durée	1 journée
Horaires	9h00 - 16h00
Lieu	AUTO-ECOLE PERFORMANCE 80 rue Ernest DEPROGE. 97200 Fort-de-France.
Nombres de participants	16 personnes
Pré-requis	Le stagiaire doit être titulaire du permis B Entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis.
Objectifs déterminés	● Être capable de préparer ses déplacements ● Être capable d'adopter une conduite préventive et de s'adapter aux différentes conditions de circulations et d'adhérences ● Être capable d'anticiper une situation à risques dans ses déplacements quotidiens.
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre	● Enseignants diplômés BEPECASER ● Salle de cours (capacité 1 à 16 personnes) ● Téléviseur ● Vidéo projecteur ● Paperboard ● Tableau blanc ● Véhicule utilitaire léger
Les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats	● Attestation de présence ● Feuille d'émargement ● Evaluation à chaud ● Remise d'une fiche individuelle d'évaluation à l'issue de la formation

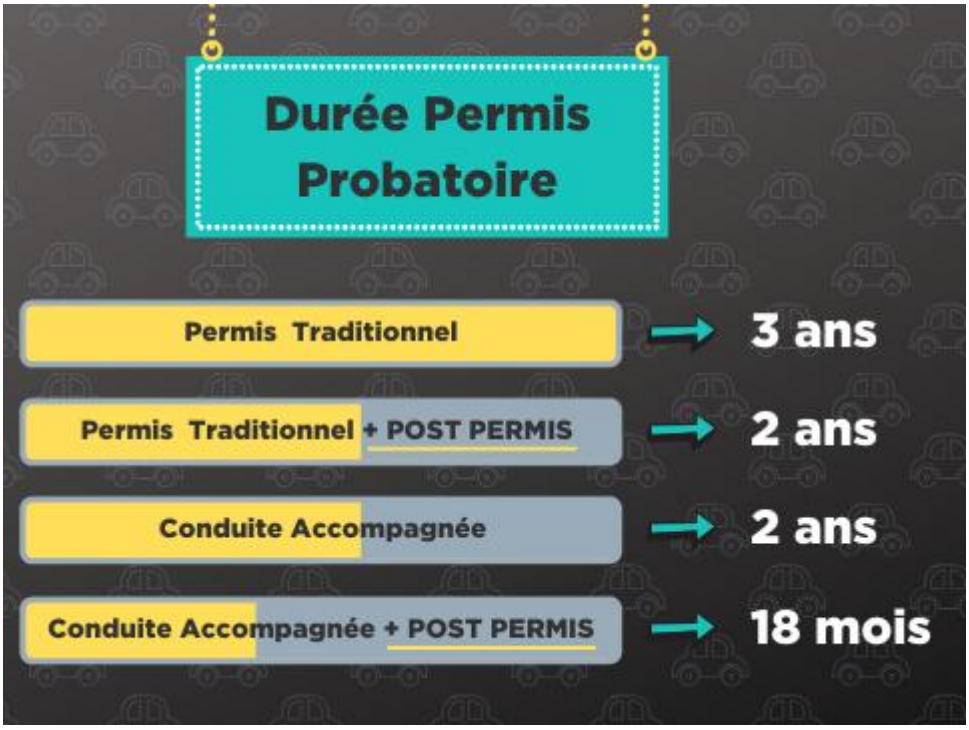

F. Permis à 1 €/jour

L'école de conduite est partenaire de l'opération « permis à un euro par jour » mise en place par l'état afin de faciliter, pour les jeunes de moins de 26 ans, l'accès à une formation initiale ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, à une formation complémentaire à la conduite de véhicules de la catégorie B.

L'école de conduite agrée peut proposer et dispenser une formation à la conduite et à la sécurité routière financée, en tout ou partie, par un prêt « permis à un euros par jour » dans les conditions du décret du 29 septembre 2005 susvisé.

La demande de prêt doit être instruite par un établissement de crédit ou une société de financement choisi par l'élève ou son représentant légal, parmi les établissements et les sociétés partenaires de l'état dans cette opération. Le choix de l'établissement de crédit ne peut être imposé par l'école de conduite.

Une évaluation de départ est alors effectuée pour remettre le contrat de formation signé au candidat afin de compléter son dossier de demande de prêt dans le cadre d'une formation initiale.

Pour une formation complémentaire le dossier de demande de prêt est accompagné du bilan de compétences attestant de l'échec à l'examen du permis de conduire.

Nous nous engageons à poursuivre une démarche de qualité auprès de nos candidats

G. Autres formations proposées

- La formation boîte manuelles de 7h suite au permis de conduire en boite automatique.
- La formation de 7h pour la conduite d'un véhicule attelé à une remorque.

V. TARIFS FORMATIONS / DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

A. Forfait

Forfaits	Tarifs
B	897,00 €
AAC	1199,00 €
Supervisée	1199,00 €
Etudiant	967,00 €
En Alternant	1099,00 €
Code	600,00 €

B. Prestations Code

Désignations	Tarifs
Frais d'inscription	200,00 €
Frais d'admission	78,00 €
Heure de code	15,00 €
Cours de Code pendant une journée	20,00 €
1 mois de code	80,00 €
2 mois de code	155,00 €
3 mois de code	230,00 €
Forfait code 1 mois + frais d'examen au code + redevance	152,00 €
1 forfait code 2 mois + frais d'examen au code + redevance	227,00 €
1 forfait code 3 mois + frais d'examen au code+ redevance	302,00 €
Redevance + frais administratif	40,00 €
Redevance	30,00 €
Frais d'examen au code comprend : * A) Transport aller-retour B) Coaching avant épreuve C) Frais administratif **Les frais d'examen au code sont facultatifs.*	42,00 €
Code en salle et en ligne durée 1 mois	140,00 €
Code en ligne durée 1 mois	100,00 €
Code en salle et en ligne durée 2 mois	205,00 €
Code en ligne durée 2 mois	175,00 €
Test examen blanc en code	10,00 €

C. Prestations Conduite

Désignations	Tarifs
Frais d'examen à la conduite	53,00 €
Heure de conduite	53,00 €
Evaluation de départ	60,00 €
Evaluation des compétences	60,00€
Post permis	180,00€
Rendez-vous pédagogique (formation AAC, supervisée)	60,00 €
Test examen blanc en conduite	53,00 €
Forfait 5 heures/conduite à 52,00 €/h au lieu de 53,00€/h	260,00 €
Forfait 5 heures/conduite à 52,00 €/h + frais d'examen à la conduite payable en 1 fois	313,00 €
Forfait 10 heures/conduite à 51,00 €/h au lieu de 53,00€/h	510,00 €
Forfait 10 heures/conduite à 51,00€/h + frais d'examen à la conduite payable en 2 fois.	563,00 €
Forfait 15 heures/conduite à 50,50 €/h au lieu de 53,00€/h	757,50 €
Forfait 15 heures/conduite à 50,50€/h + frais d'examen à la conduite payable en 2 fois.	810,50 €
Forfait 20 heures/conduite à 50,00 €/h au lieu de 53,00€/h	1000,00 €
Forfait 20 heures/conduite à 50,00 €/h + frais d'examen à la conduite payable en 3 fois	1053,00 €

D. Supports pédagogiques

Désignations	Tarifs
Livre Autoguide Rousseau	25,00 €
Livre Découvrir la pratique conduite Rousseau	20,00 €
Livre de code (ENPC)	22,00 €
D.V.D. (code: Free test)	5,00 €
D.V.D. (code : ENPC)	40,00 €
Kit B	40,00 €
Livret d'apprentissage	20,00 €
Livret de test ENPC	15,00 €
Livret numérique	40,00 €
Carnet de réponses code	10,00 €
Livre de conduite (Interrogation Orale)	20,00 €
Code mobile	10,00€

E. Autres prestation

Designations	Tarifs
Duplicata dossier	52,00 €
Frais administratif pour le passage du dossier AAC en dossier B.	52,00 €
Frais de fabrication du permis de conduire	52,00 €

Modes de paiement :

- Espèces
- Chèques
- Virement

F. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

A. Pièces à fournir

- Photo et signature numérique.
- 1 photocopie carte d'identité en couleur.
- Attestation de recensement. (-18 ans).
- Certificat JAPD.
- L'ASSR 2 (-21 ANS).
- Justificatif de domicile, CNI en couleur et attestation de domicile de l'hébergeant.
- Photocopie de la 1ère page du livret de famille. (Formule A.A.C).
- Certificat Médical, document signifiant travailleur handicapé (MDPH) ou un Avis Médical d'un Médecin agrée de la préfecture (PSH).

VI. VALORISER L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE OU SUPERVISEE POUR LE CANDIDAT DE LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Au-delà de l'apprentissage de la conduite traditionnelle de la conduite automobile, il peut être proposé deux types de formation permettant d'assurer une meilleure assurance et de meilleurs résultats à l'examen du permis de conduire :

A) L'apprentissage anticipé de la conduite (ou AAC) :

Dans le cadre de l'AAC, il est possible de **s'inscrire à partir de 15 ans et sans limite d'âge au-delà**. Cela permet d'obtenir son code plus rapidement que dans le cadre de la formation traditionnelle et de commencer la formation à la conduite plus tôt.

A **l'auto-école PERFORMANCE**, selon leurs choix les élèves peuvent commencer l'apprentissage de la conduite et effectuer les 20 h minimum requise le passage à l'examen. Une fois que la durée personnalisée de la formation a été effectuée, l'enseignant décide si l'élève a atteint le niveau de formation requis commencer la phase de conduite accompagnée avec ses parents.
Dans le cas où la réponse est négative, il sera convenu, en accord avec les parents d'ajouter des heures supplémentaires pour améliorer la préparation de l'élève.

Dans le cas où la réponse est positive, **l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)** est alors délivrée et le rendez-vous préalable à la conduite accompagnée peut être réalisé en présence d'au moins un accompagnateur.

 Pendant ce rendez-vous préalable, il est prodigué des conseils aux accompagnateurs, sur ce qui est attendus d'eux dans l'intérêt de l'élève, sur ce qui est bon de faire (anticipation par exemple) et de ne pas faire (stresser l'élève par exemple).

 Il est également communiqué des informations sur la conduite de l'élève, entre autres choses, les points à surveiller (contrôles, observation, etc…), mais également un document dans lequel est repris la progressivité de la conduite accompagnée, des idées de routes du plus simple au plus compliqué et tableau reprenant l'ensemble des manœuvres que l'élève devra faire et qu'il pourra cocher à chaque fois.

 Il fait un point administratif avec remplissage du livret de formation de l'élève et des documents pour l'assurance.
À la suite de ce rendez-vous préalable l'élève part avec son ou ses accompagnateurs pour une durée variable en fonction de l'âge qu'il a. Il reviendra à **3 reprises à l'auto-école pour les rendez-vous pédagogique de 2**

heures chacun qui comprennent des phases de conduite et des phases de salle en groupe où sont abordés les thèmes obligatoires imposés par la sécurité routière (vitesse, alcool, assurance, etc…).
Dans le cadre de la conduite accompagnée l'élève peut être présenté à l'examen du permis de conduire, à 17ans si et seulement s'il a atteint le niveau nécessaire pour passer l'examen (sur une préinscription de son enseignant) et si et seulement s'il a fait au minimum.

□ 6 heures de rendez-vous pédagogique
□ 3 000 kilomètres (déclaratif)

- Avec l'accord de son enseignant

- En cas de réussite à l'examen passé à 17 ans, l'élève continuera à conduire en conduite accompagnée (avec un accompagnateur) jusqu'à ses 18 ans, jour il sera officiellement titulaire du permis de conduire et pourra à ce titre conduire seul.

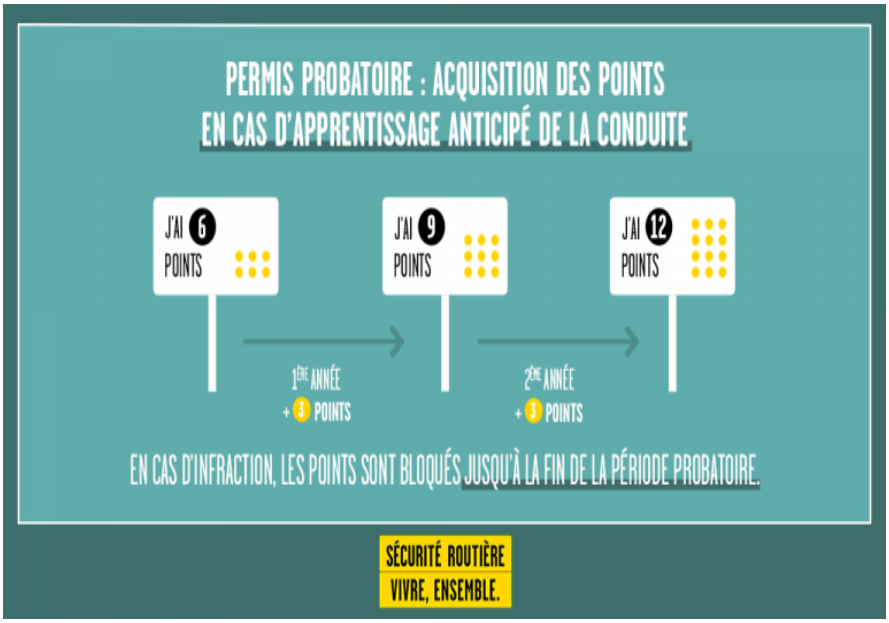

- **Les avantages**

1-Assurance	2-Une meilleure réussite	3-Permis Probatoire	4-Moins d'accidents
Avantages tarifaires des compagnies d'assurances. Surprime de la 1ère année diminuée de 50 %. Suppression de la surprime la 2ème année si je n'ai occasionné aucun accident.	70% de réussite contre 50% pour la filière traditionnelle. L'examen dès 17 ans	**Période probatoire réduite à 2 ans au lieu de 3 ans.**	**4 fois moins d'accident que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.**

B) Conduite Supervisée (ou CS) :

La conduite supervisée est réservée uniquement aux personnes majeures. Comme pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), après avoir atteint un niveau suffisant et validé par un enseignant, il est fait un rendez-vous préalable de deux heures avec un accompagnateur.

 Pendant ce rendez-vous préalable, il est prodigué des conseils aux accompagnateurs, sur ce qui est attendus d'eux dans l'intérêt de l'élève, sur ce qui est bon de faire (anticipation par exemple) et de ne pas faire (stresser l'élève par exemple).

 Il est également donné des informations sur la conduite de l'élève, entre autres choses, les points à surveiller (contrôles, observation, etc…), mais également un document dans lequel est repris la progressivité de la conduite accompagnée, des idées de routes du plus simple au plus compliqué et tableau reprenant l'ensemble des manœuvres que l'élève devra faire et qu'il pourra cocher à chaque fois.

 Il fait un point administratif avec remplissage du livret de formation de l'élève et des documents de ou pour l'assurance. Pour donner suite à ce rendez-vous préalable, l'élève part avec son ou ses accompagnateurs pour une durée de son choix. Il n'y a pas de limite de temps, ni de kilométrage et il n'y a pas de rendez-vous pédagogique prévus dans ce cadre. Toutefois, il sera demandé à l'élève et à l'accompagnateur de revenir régulièrement à l'auto-école pour pouvoir corriger rapidement de mauvaises habitudes pouvant être prises rapidement. Avec l'accord de l'enseignant l'élève en conduite supervisée peut être présenté (ou représenté) à l'examen à tout moment, dès lors que l'enseignant valide cette demande.

VII. COLLABORATEURS, PERSONNES CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ELEVES

A. Personnels Encadrants

Gérant et Enseignant à la conduite/ référent pédagogique

- Monsieur GALOT Grégoire (autorisation d'enseigner n°A0209B00140)

Référent Handicap

- Monsieur GALOT Grégoire

Secrétaire Administratif/ Chargé des relations avec les élèves

- Monsieur VIGNE Johan

B. Attestation Référent Handicap

Je soussigné Monsieur GALOT Grégoire déclare sur l'honneur avoir suivi la formation **Référent Handicap** et indique que malheureusement nous sommes dans l'incapacité de recevoir des candidats à mobilité réduite compte tenu de l'inaccessibilité du lieu.
Nous vous invitons à vous rapprocher d'une auto-école pouvant vous accueillir et répondre à votre besoin.

Auto-école à contacter :
C.F.C.A
Centre de Formation de Conduite Automobile
0596601055
Terres SAINVILLE, 26 Rue André Aliker, 97200 Fort-de-France.

VIII. ORGANISME TIERS INDEPENDANT SATISFACTION CLIENT

Notre entreprise a fait appel à un organisme indépendant, Opinion System, pour évaluer le niveau de satisfaction de ses anciens clients dans une totale transparence et impartialité. Après chaque prestation aboutie, les clients sont interrogés au travers d'un questionnaire simple et rapide. Les résultats de ces enquêtes nous permettent de mieux cerner les attentes et les besoins de notre clientèle et d'identifier les évolutions à prévoir. Au travers de cette démarche, nous avons mis la satisfaction de nos clients au centre de nos préoccupations.

Espérant que vous en serez le prochain témoin. Cliquez ici pour voir les avis clients

INDICES DÉTAILLÉS

TAUX DE REUSSITE

Un bilan annuel statistique est mis à disposition des clients souhaitant s'informer sur le taux de réussite de l'entreprise, sur simple demande au secrétaire à l'accueil.

A. Taux de réussite au code

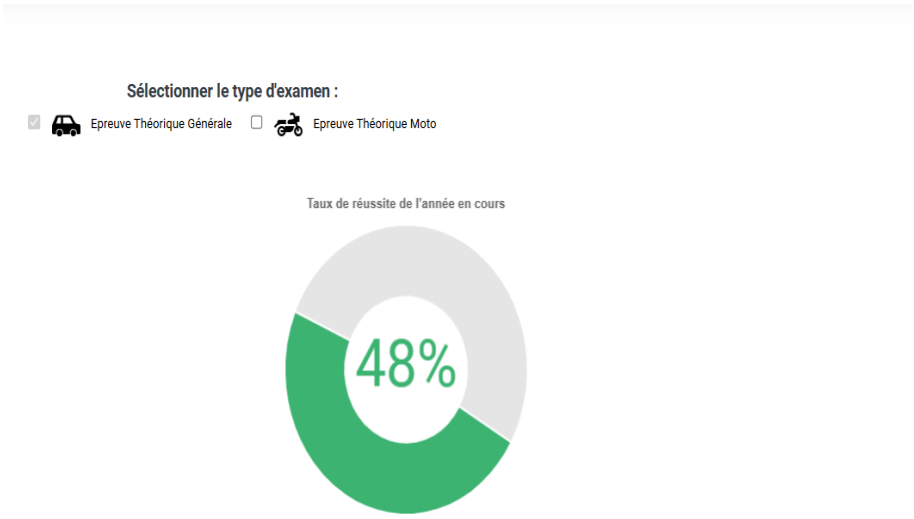

Source : https://www.lecode.laposte.fr/passermonexamenducodeaveclaposte/

B. Taux de réussite à la conduite

Catégorie B

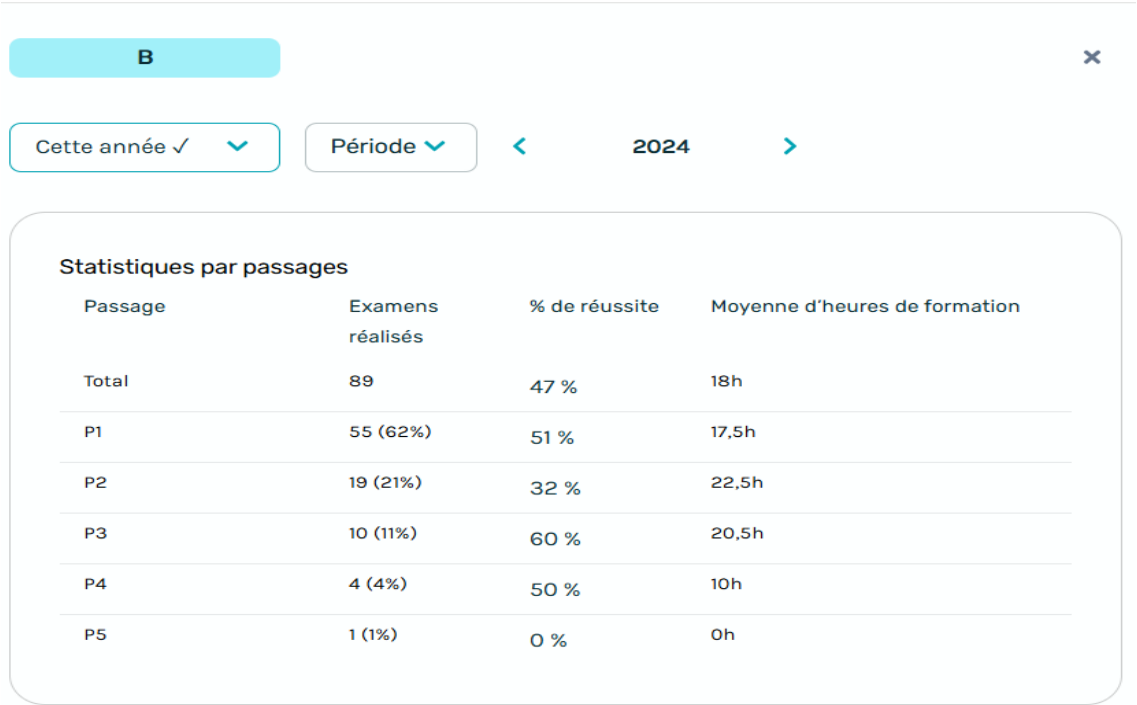

Passage	Examens réalisés	% de réussite	Moyenne d'heures de formation
Total	89	47 %	18h
P1	55 (62%)	51 %	17,5h
P2	19 (21%)	32 %	22,5h
P3	10 (11%)	60 %	20,5h
P4	4 (4%)	50 %	10h
P5	1 (1%)	0 %	0h

Catégorie AAC

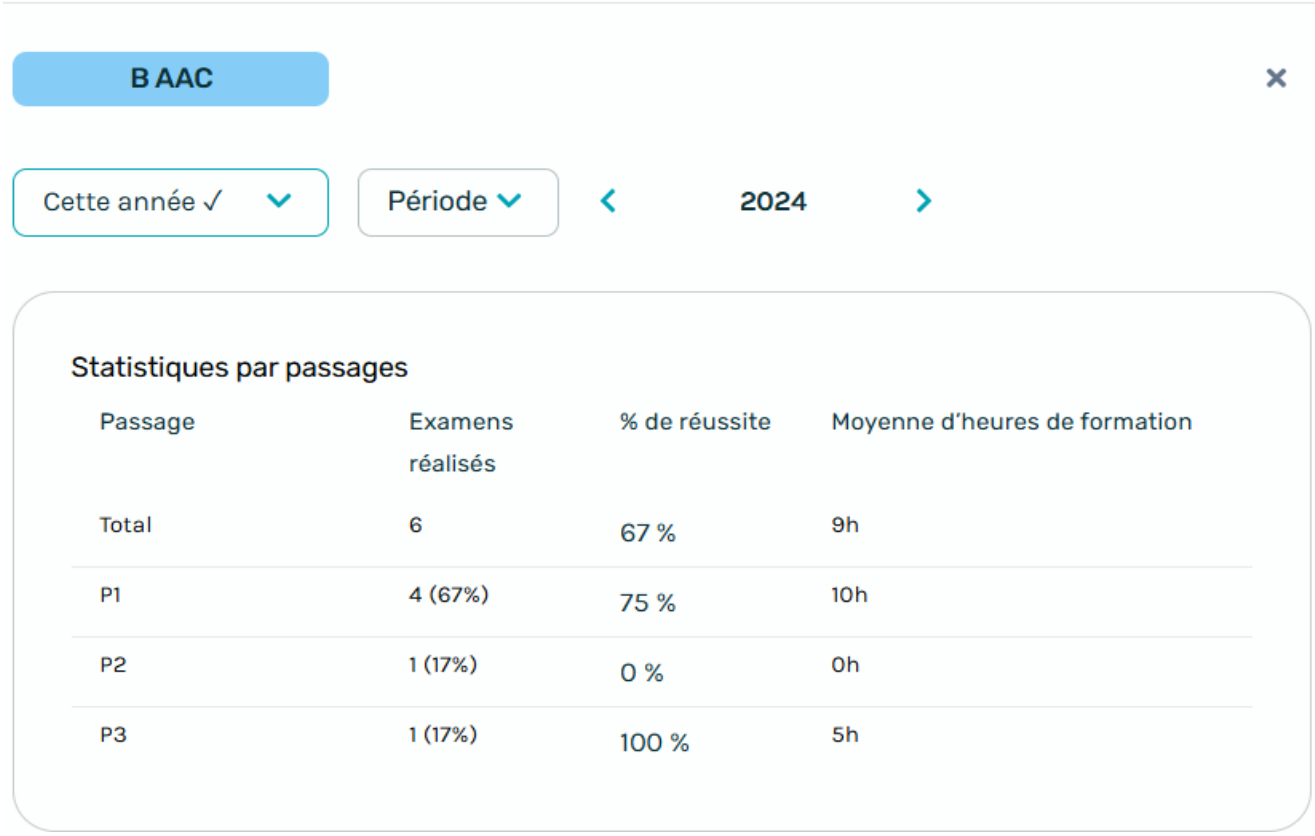

Taux de réussite générale 2024 au permis B

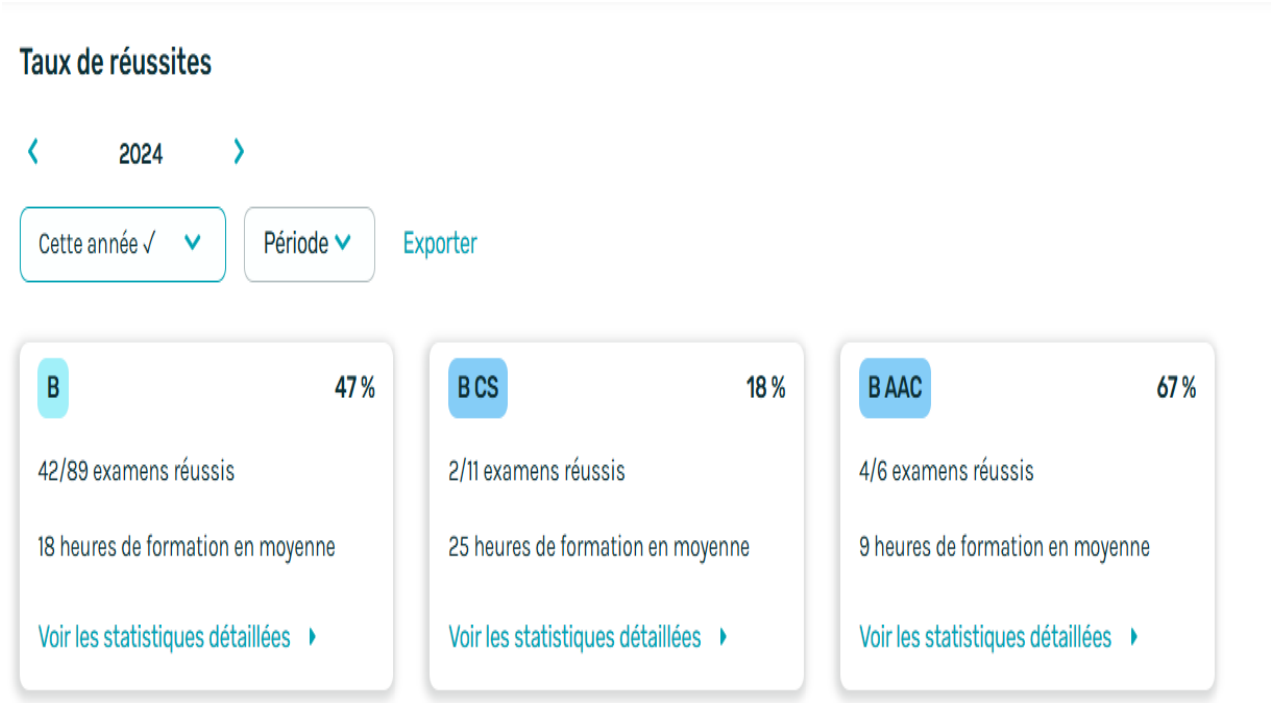

NOS COORDONNEES

Auto-école Performance
80 Rue Ernest DEPROGE
97200 Fort-de-France

Tél : 0596 60.45.47 (Accueil)
Portable : 0696 91.27.23 (Moniteur, référent handicap).
Email : autoecole.performance@gmail.com

Horaire :

Le lundi de 9h00 à 16h00
Du mardi au vendredi 9h00 à 17h00
Le samedi de 8h00 à 12h00
Fermée le dernier samedi du mois

Conduite :

De 6h00 à 18h00
Du lundi au vendredi
Le samedi de 6h00 à 12h
Fermée le dernier samedi du mois

Pour toutes réclamations, vous pouvez contacter l'accueil ou le gérant au numéro ci-dessus et remplir la fiche de recueil des réclamations clients.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour d'autres informations supplémentaires.
Vous pourrez laisser vos commentaires et impressions sur notre site internet :
http://www.auto-ecole-performance.com/

Le choix de notre auto-école est certainement celui qui vous convient.
Ne doutez-pas, croyez simplement que c'est le bon choix !
A Bientôt ! (Si Dieu veut !)